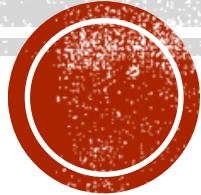
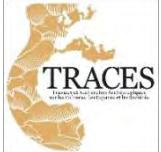


Le Bois de la Sainte-Baume du Moyen Age au XVIII^e siècle

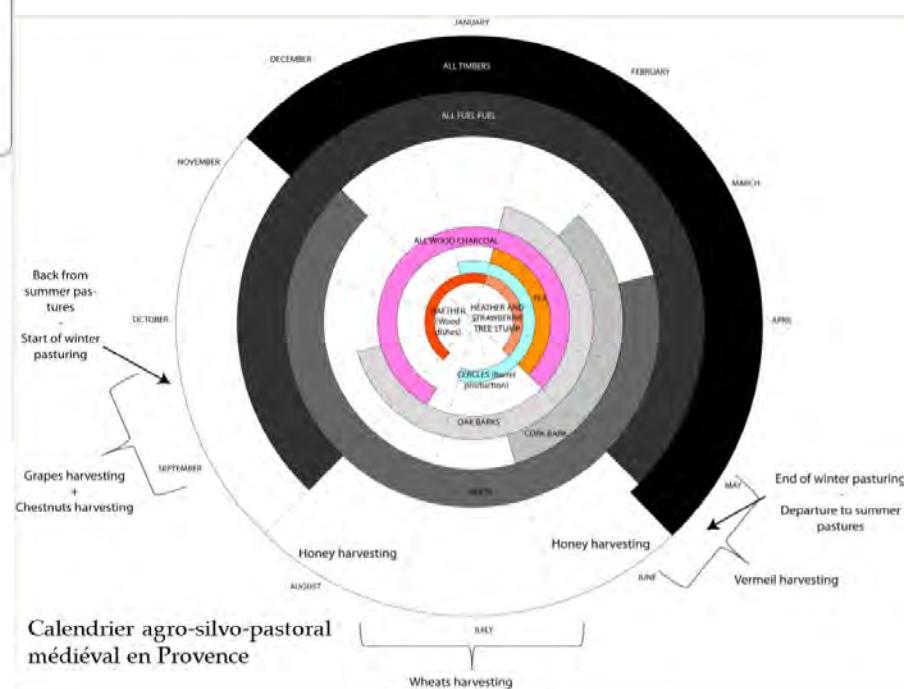
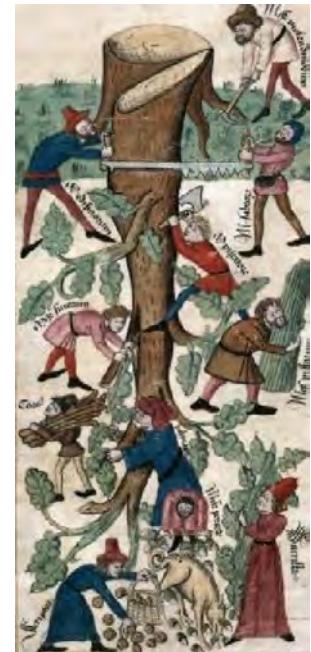
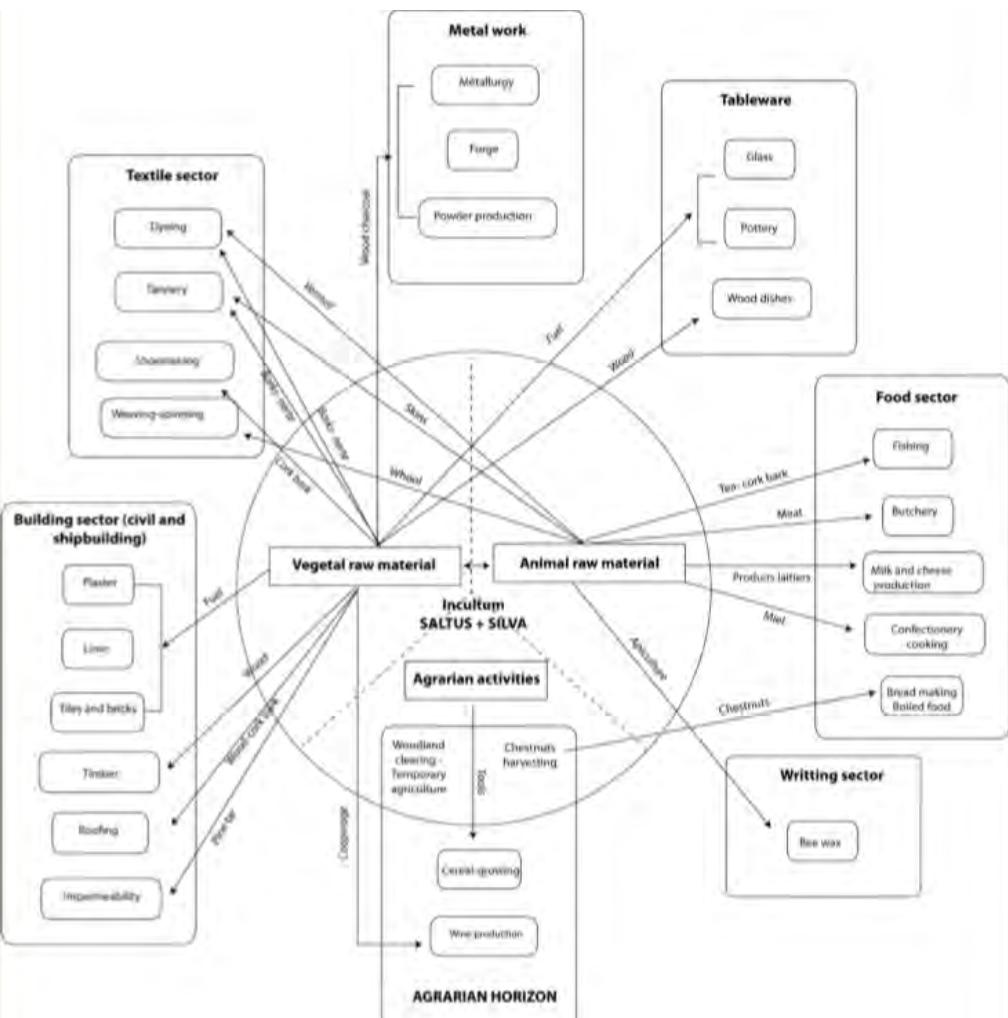
Sylvain Burri



TRACES UMR 5608 – CNRS-Université Toulouse Jean Jaurès



Economie de la forêt provençale au Moyen Âge





Le bois de la Sainte-Baume : une « forêt sacrée »

Lieu supposé de la pénitence de Marie-Madeleine

- Une église attestée dès le 11^e s.
- Un pèlerinage attesté dès le 12^e s.
- 1279 Exhumation d'un squelette attribué à Marie-Madeleine à Saint-Maximin par le roi Charles
- 1295 Pape Boniface 8 reconnaît l'authenticité des reliques et fonde un couvent des Dominicains à Saint Maximin //construction de la basilique et du sanctuaire de la Sainte-Baume



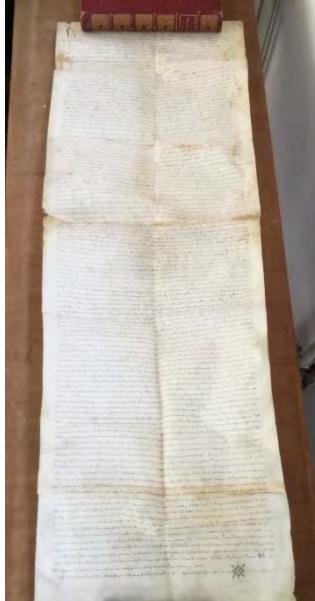
Histoire du bois de la Sainte-Baume

Premiers jalons historiques par le chanoine Albanès (1880), souvent sans détails

NOMBREUSES COPIES SANS RETOUR AUX SOURCES

Peu d'études historiques (M. Chalvet), sauf concernant le pélerinage

Etudes paléoécologiques (pédoanthracologique & dendrochronologie (B. Talon, V. Robin)



Histoire complexe des archives des frères dominicains de Saint-Maximin :
Archive bien constituée depuis le 16^e s.

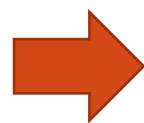
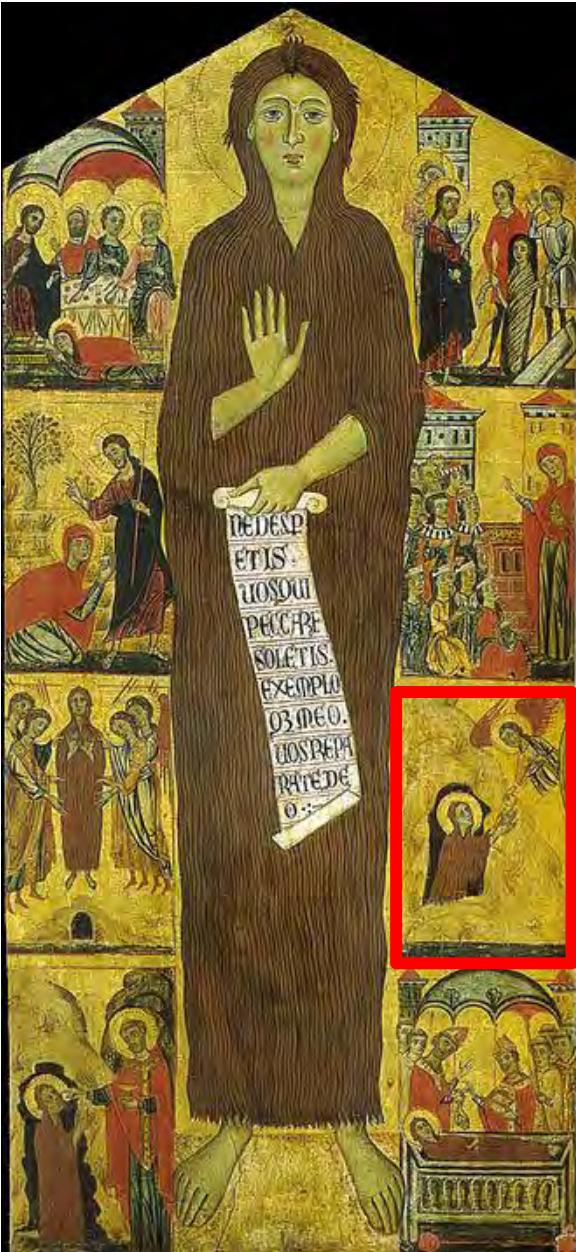
Pas de destruction/confiscation révolutionnaire.

Redécouverte en 1882 puis transférée au couvent de Rangueil (Toulouse) dans les 1950s

Quelques pièces aux AD Var, BDR et AMs



Récits de Pèlerins : le désert de Marie-Madeleine entre mythe et réalité



“Mary Magdalene desired meditation and went into the an **awful desert** where she lived incognito for thirty years in a place prepared for her by the hands of angels. **In this place there were neither fountains nor trees nor grass.** This indicates that our Lord did not want to sustain her with earthly food but with heavenly nourishment.”

Jacques de Voragine, *Golden Legend* (c. 1263-1267)

The master of Madeleine
(Anonymous, Toscana, c.1280-85 - Galleria
dell'Accademia, Firenze)



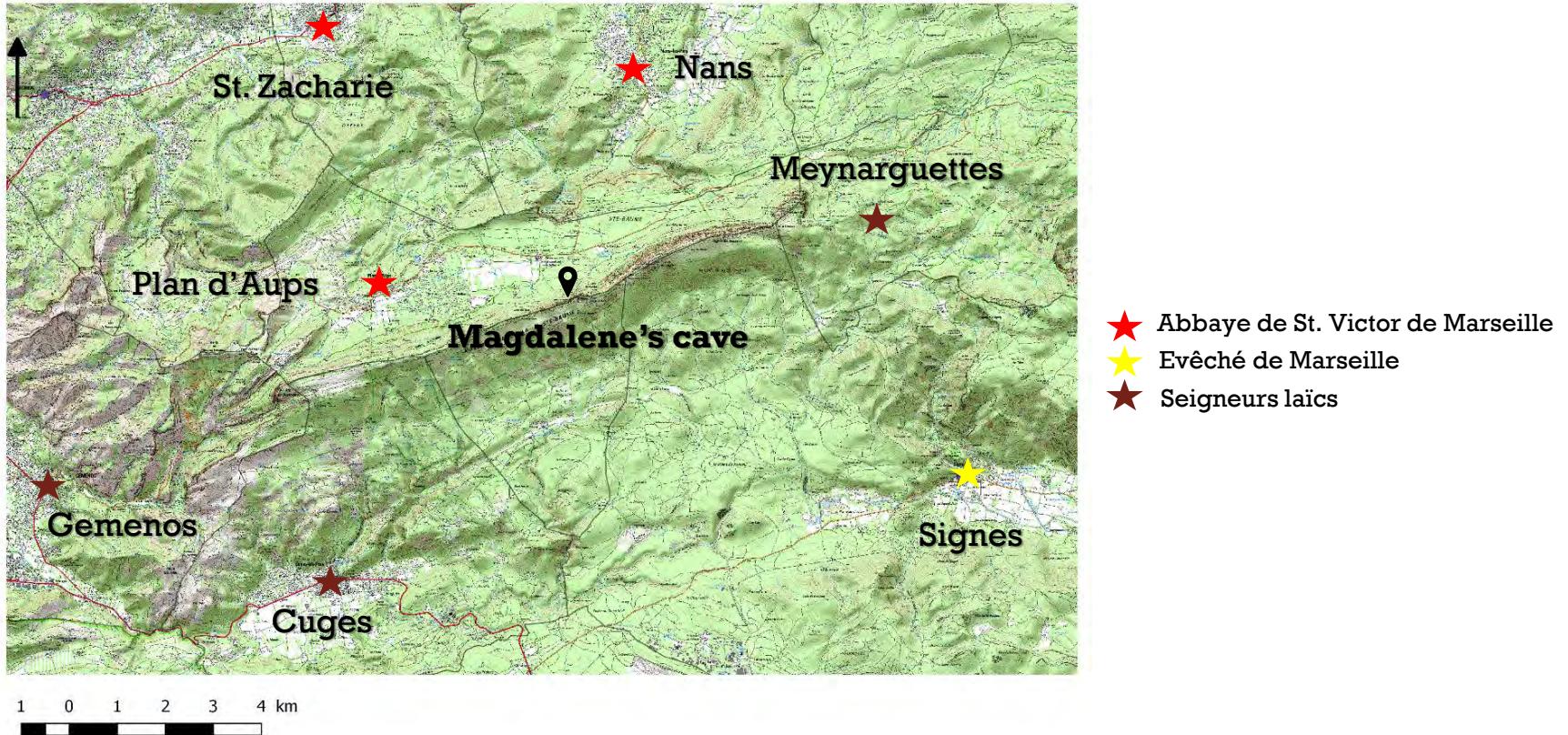


le bois de la Sainte-Baume au Moyen Âge

Donation du bois (*nemus*) de la Sainte-Baume aux Dominicains de Saint-Maximin– Bulle pontificale de Boniface 8 – 18 juin 1300



Conflit entre l'abbaye de Saint Victor de Marseille à propos de la propriété et des droits d'usage du Bois de la Sainte-Baume - 1300



- Arbitrage de l'évêque de Marseille
- Enquête et estimation de la valeur du Bois



25 octobre 1302: Charles 2nd, comte de Provence et fondateur du couvent royal, dédommage les bénédictins, et confirme la fondation

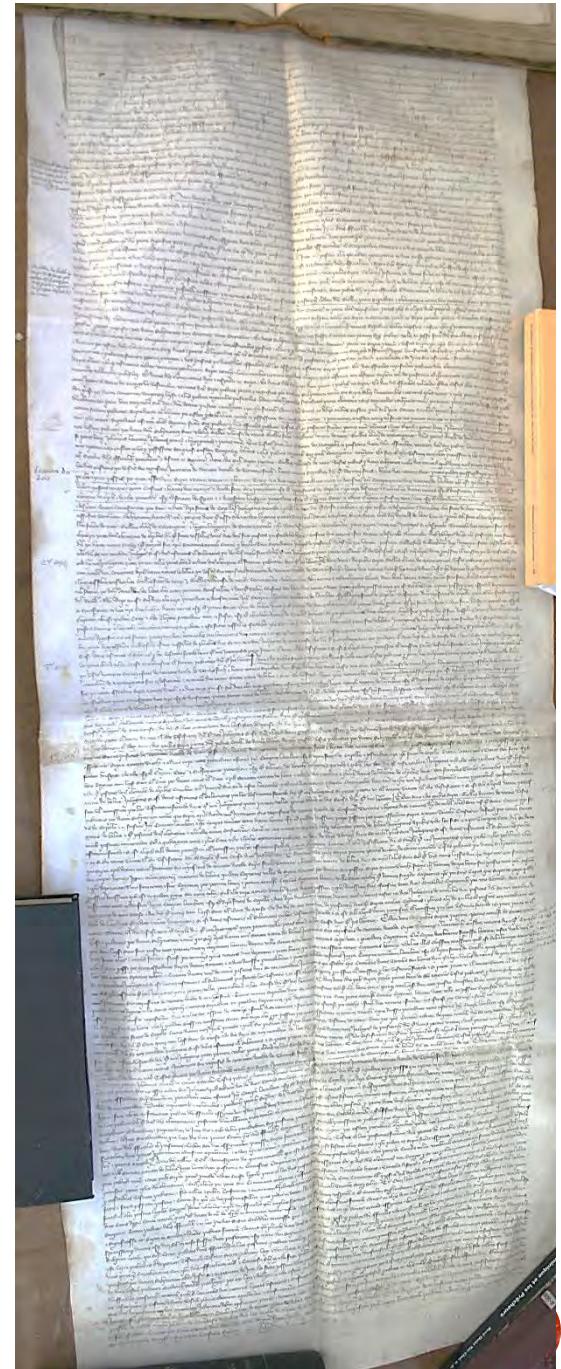


Premières mesures de protection: Le bornage du Bois

10 septembre 1317

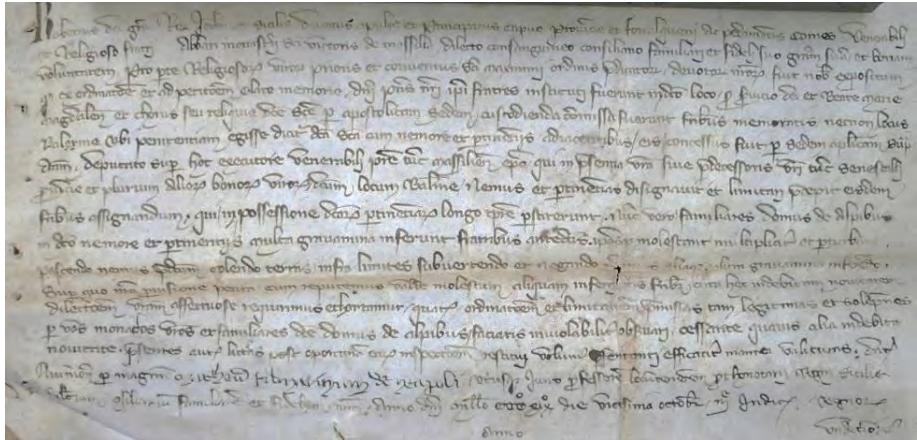
Rapport sur les limites du Bois de la Sainte-Baume

- Témoignages rapportent quelques cas de dépaissance illégales à l'intérieur du Bois
- Décision de procéder à un nouveau bornage en présence de l'abbé de St. Victor et des Dominicains de Saint-Maximin



20 octobre 1319

Lettre patente du roi Robert pour protéger les Dominicains contre les usages illégaux du Bois (pâturage et agriculture) faits par les bénédictins et les habitants du Plan D'Aups



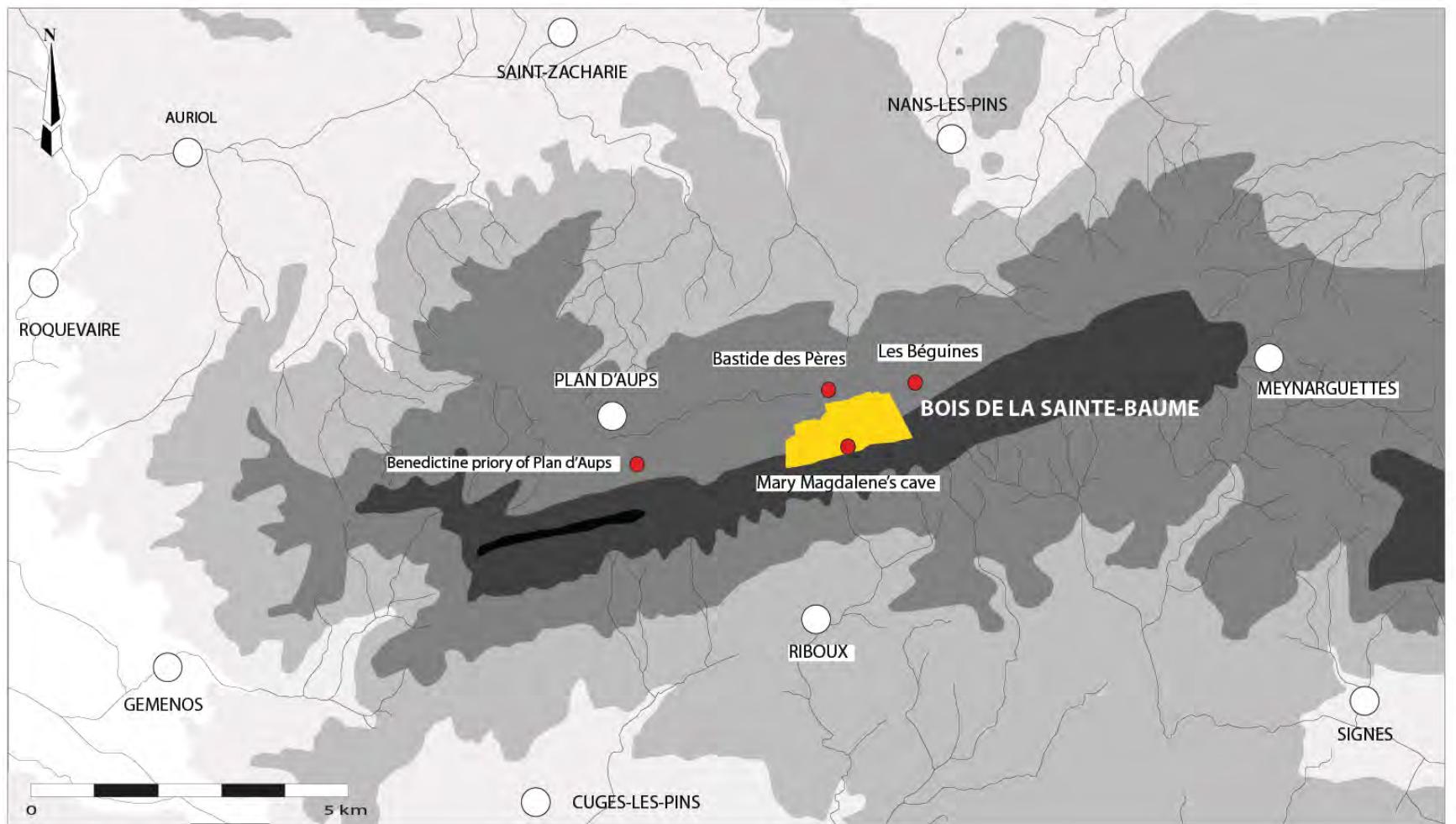
« *Nunc vero familiares domus de Alpibus in dicto nemore et pertinentiis **multa gravamina inferunt fratribus antedictis; ipsosque molestant multipliciter et perturbant pascendo nemus predictum, colendo terras infra limites subvertendo et negando terminos aliaque plura gravamina inferendo.*** »

26 août 1323

Nouvelle délimitation avec la construction de 42 bornes

Le Bois des Dominicains peut être désormais bien cartographié



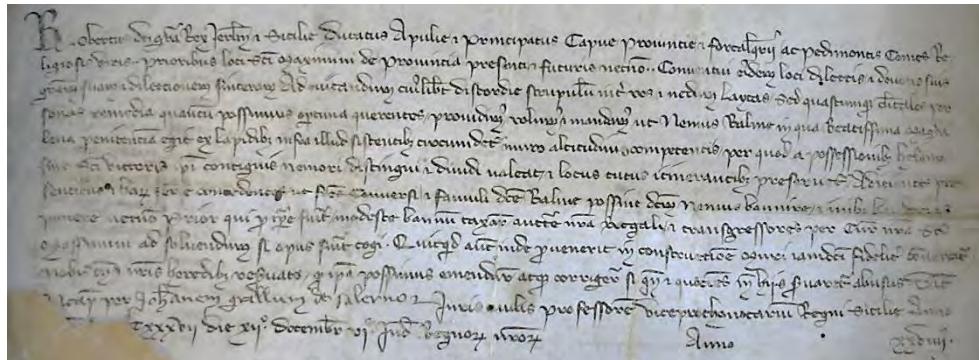


Premières mesures légales de protection

12 décembre 1337

Patente du roi Robert

- Les dominicains obtiennent le pouvoir judiciaire de punir les contrevenants
- Bannières sont placées aux limites de la forêts



« *Fratres, conversi et famuli dicte Balme possint dictum nemus bannire, et inibi bandorias ponere* »

29 avril 1403

Patente du roi Louis 2: prohibition of chasser, de couper du bois et de faire paître des animaux sous peine d'une amende de 12 livres (1/2 pour roi; ½ pour les Dominicains)

« [...] fuit concessum quod nulla persona audeat venari infra nemus Balme aut arbore quascumque seu ligna scindere vel animalia bovina ovina porcina aut alia quecumque armenta ad pascendum introducere sine expressa licencia dicti prioris vel eius locumtenantis [...] »

24 novembre 1414

Suite à de nouveaux problèmes de glandage illégal : confirmation et renouvellement de l'interdiction



Après intégration de la Provence au Royaume de France: le Bois est placé sous la protection directe des rois de France (dévotion à Marie-Madeleine)

24 octobre 1538

Patente du roi François Ist : 1^{ère} description : **une haute futaie**

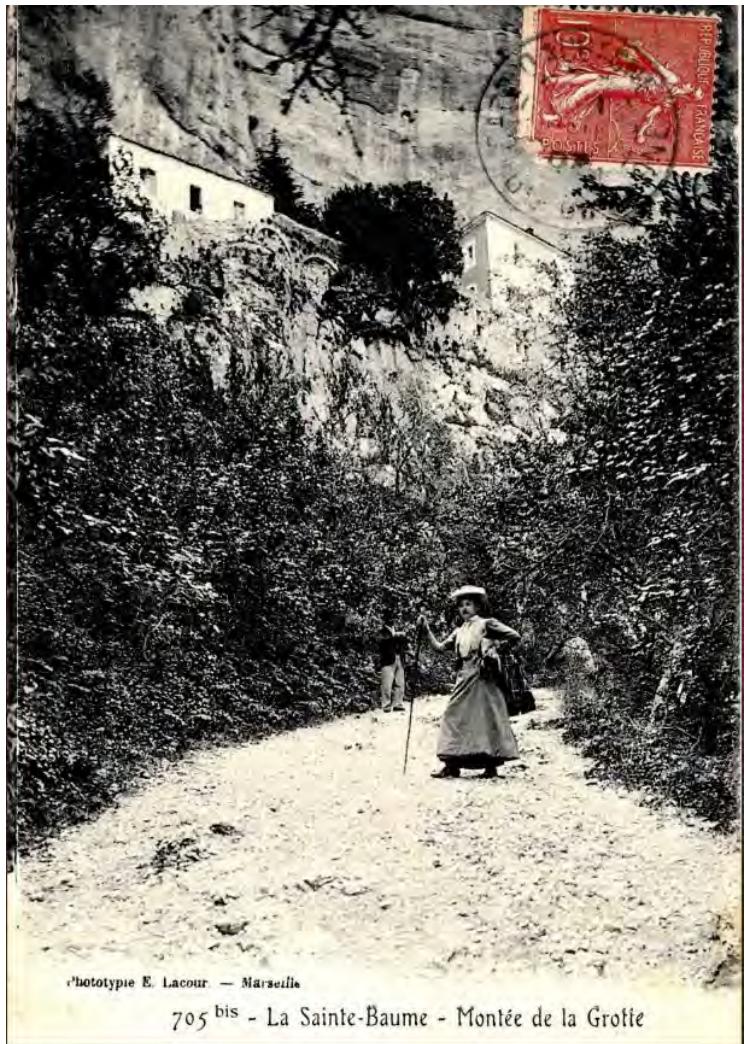
« *ils [les frères] ont plusieurs biens terres, heritaiges et possessions et mesmement certaine quantitié de boys de haulte fustaye vulgairement appellez les boys de la Baulme assis et situez audit lieu de la Baulme et plusieurs pieces de terres labourables et non labourables pour faire paistre leur bestail gros et menu au lieudit Aupx et [...] ce que lesdit exposans ayant este salvagardez par nous et que par ce moyen ne soit a aucun se y transporter aller ne venir soit pour coupper boys ne autrement sans le voulloir desdits exposans et ne pasturer ou fere paistre leurdit bétail en terres et possessions desdits exposans.*

Et mesmement endit boys de haulte fustaye coupe et abatre dudit boys et icelluy grandement deppopulle, faire paistre et pasturer leurdis bestails en terres et possessions desdits »



Le bois perçu par les yeux des pèlerins

Pèlerinage de frère Salimbene (Parma, Italie) - 1248



AD 83, 2 FI Plan d'Aups, 57 (1910)

« The cavern where St. Mary Magdalene did penance for some thirty years is located fifteen miles from Marseilles. I slept there for one night, which was the eve of her feast-day. It is situated on a **very high rock** and, in my opinion, would be large enough to hold a thousand people. **The are three altars and a spring like that of the Foutain of Siloe.** The path that leads to it is **very beautiful.** Outside, near the grotto, is a church which is looked after by a priest. The mountain above it is as high as the baptistery of Parma, and the grotto itself is located at such a height on the rock-face that the tree towers of Asinelli in Bologna would not reach it. **The gigantic trees of the forest below looked like nettles or sage-plants in comparison.** And as **the region is uninhabited and deserted,** the women and noble ladies of Marseilles, when they go there for their devotions, are careful to take with them donkeys to carry their bread, wine, fish and the other provisions that they require for their journey ». Trad. P. Ferguson

Pèlerinage de Hans von Wathyem (Germanie) - 1474

Baume à cause des montagnes environnantes. Il faut être tout près. **Au pied de la montagne, il y a un bois et une forêt, en majeure partie des ifs.** Ce sont des arbres si grands qu'ils font deux toises ou plus et, en bas de la montagne, il y a une maison sacrée: là, le roi de Sicile y a fait afficher ses lettres et interdire sous peine de mort de nuire aux frères de l'ordre des Prêcheurs de la forêt etc

Item, la montagne Sainte-Baume, c'est un grand rocher et une montagne chauve. Elle est grisâtre et plane comme si elle était rabotée et, en haut, le rocher dépasse en surplomb et, à main droite, il est aussi plat comme s'il était raboté. A main gauche, il y a une montagne allongée. Là et sur la montagne, **il y a aussi des arbres que l'on traverse quand on monte sur la montagne** et, tout en haut de la montagne, il y a une petite chapelle.

La montagne est si épouvantablement haute et si immensément profonde à regarder qu'on ne peut le dire. Une fois, un homme est tombé: il tomba en bien mille morceaux [...]

Item, de l'autre côté de la montagne, quand on monte à main gauche, derrière soi, il y a au pied de cette même haute montagne toute la mer qui est si terrible à regarder, car on ne peut voir que de l'eau et des nuages et **en haut, sur la montagne, il y a de l'herbe et des fleurs** etc

Item, ensuite, nous escaladâmes de nouveau la haute montagne escarpée à travers les épines piquantes et l'épais bois.



Pèlerinage de Jérôme Munzer (Germanie) - 1495

Eodem item die Castellum exeuntes per asperam viam et montanam per 35 leucas ad locum penitencie eius applicavimus. **Est inter ceteros montes unus eminencior, cuius cacumen ad nubes elevatur, sub cuius precipicio quedam cripta et specus in penetralia montis ad magnum spaciū perambulat.** In ea cripta B. Magdalena supra rupem durissimam 32 annis penitenciam egit : Omnique die ab angelis septies supra precipicium elevata divino nectare pasta fuit.

Habet item in monasterio post altare magnum aquam dulcissimam et pro regione frigidissimam. **Et est sita ad aquilonem, ita quod dum sol est in signis hiemalibus, pluvia, nebulis, stillicidiis, ex montibus prave et pessime habent.** Nihilominus caritate divina in eis minus refrigerescente, amore S. Magdalene singula tollerant. **In radice autem montis silva quam maxima est, plena fago quercu item taxo, savina, tamarisco, quorum trunci adeo magni sunt, ut singuli a braxiis viri nequequam possent amplecti, quod in Germania nullibi vidi .**

Prefatio Doctoris Hieronimi Monetarii Ex Nuremberga in Itinerarium et Peregrinacionem, quam fecit tempore pestilencie Anno Salutis 1494 ad Hispanias et Gallias et totam Europam occidentalem, fol. 104-v



Pèlerinage de Jérôme Duran (France) - 1586

Paysage = décor et lieu pour expérimenter la pénitence de Madeleine :

Construction de 7 oratoires le long du chemin menant à la grotte par Jean Ferrier (archevêque d'Arles) en 1516

"The route of pilgrims is very pleasantly punctuated by several beautiful stone oratories all along these mountains, including some fine representations of the penitent hermit saint. [...] you will also see her dishevelled, on the ground, embracing, washing and wiping her saviour's feet. A little higher, you will see her again, no longer prostrated but seated at his feet listening in silence to the Word of the father, whose soft talk nourished and quieted her, putting her to sleep. And then in another oratory, you will see her no longer seated, but standing, coming in front of her husband to meet him, when he came to resuscitate Lazarus. [...] The statues continue until you reach the last oratory inside the holy grotto, in which she is lying down full length; it was all very well organised by the ancients."

Trad. Wiche 2017



LE VRAI PAYSAGE DE LA ST^E BAUME EN PROVENCE OU S^E MARIE MADELFINE A FAIT PÉNITENCE
pendant 33 ans.



Mars - rue Gravellane n°10 rue de la Croix d'Or

- 1 La St^e Baume
- 2 Le St^e Pilier où les Anges portent l'^e Oratoire pour le jour
- 3 La croix où l'^e sainte touche le front
- 4 Le Moulin à eau

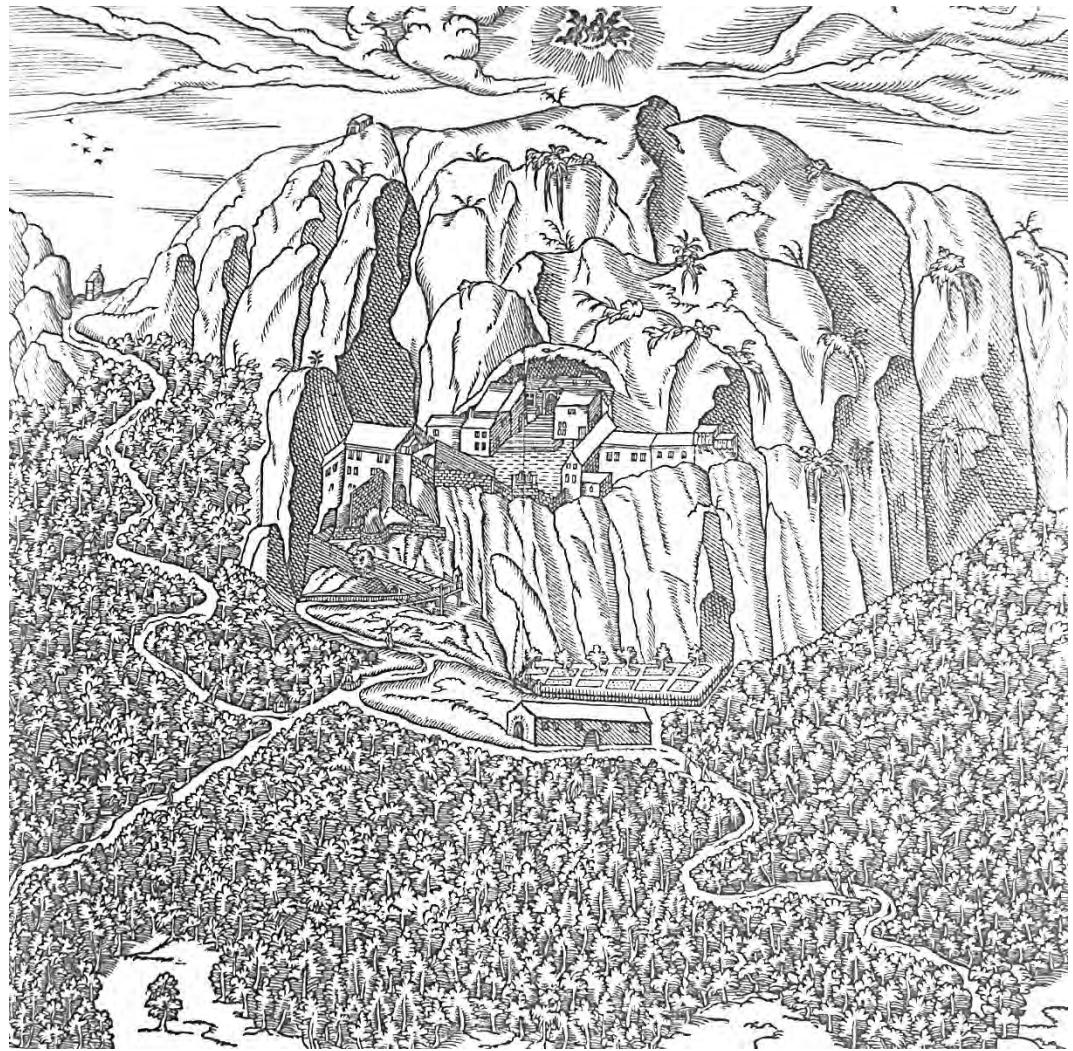
AD 83, 1 FI 87 (1850-1900)

Petit St-Jean - Marseille

LA SAINTE-BAUME - L'Oratoire

AD 83, 2 FI 85 (1913)

« entrans dans la grande forest du désert, laquelle s'estens jusques au st rocher. Elle est si peuplée de chesnes, de faux, de pins et arbres espars, qu'on s'y perd de veue et on perd toute adresse, sinon l'adresse du rocher, qui, par sa haulteur, attire et les yeux et les pas des pauvres voiageurs. »



« Le grand plant & vray pourtraict de la Baulme »
François de Belleforest, *Histoire universelle du monde [...]*, Paris, 1570
(Aix-en-Provence, Musée Arbaud)

Anonyme, 16^e s.



Le Bois sous convoitise : Protéger de l'appétit de la Marine

3 juillet 1552

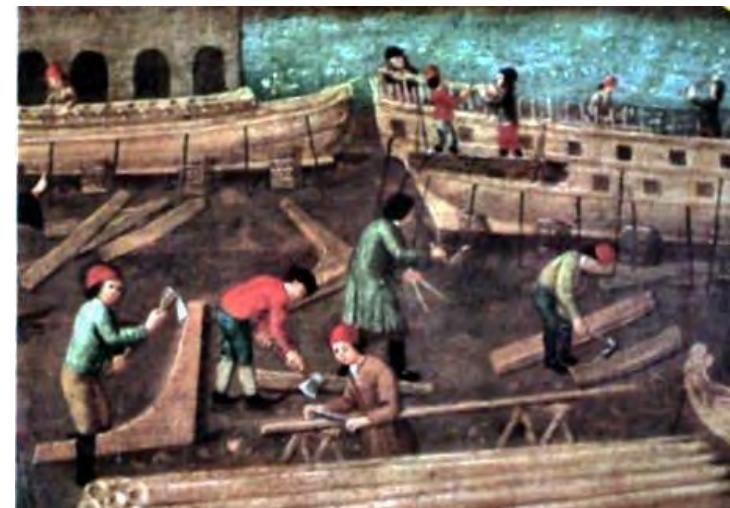
Autorisation royale d'abattre tout les arbres nécessaires à la constructions de 2 galères dans toute la Provence, exceptée dans les bois royaux

16 juillet 1552

Après réception de la lettre du Comte de Tende (intendant de la Marine) à propos de son droit de couper des arbres, le prieur proteste argumentant que leur Bois est sous protection directe du Roi

26 mars 1554

Patente du roi Henri 2^e confirmation de la protection royale et installation des armes royales aux entrées du Bois



20 février 1555

Patente du roi Henri 2: Interdiction faite à l'intendant de la Marine de couper des arbres dans le Bois de la Saute-Baume

*« attacher et sembablement de apposer noz panonceault, et
bastons royaux à l'entree du boys de la Saincte Baulme.*

*Que nous a la requeste desdits prieurs religieulx de nostre couvent
et mandons et commandons par ces presentes que tu faces
expresses inhibitions et defenses a tous cappitaines de noz
galleres et vassaulx en notre pais de Provence et autres noz
subgects [...] sera aussi a voix de trompe et cry public par tous les
lieux et carrefours accessibles qu'ilz n'ayent a prendre et coupper
auncuns arbres estans au boys mentionne [...] pour quelque
cause et occasion que e soit. Et oultre mandons et commandons par
ces mesmes presentes en signe de la protection et saulvegarde »*



Motivations de cette protection ?

30 novembre 1564

« Charles par la grâce de Dieu, roy de France, conte de Provence Forcalquier et terres adjacentes. Au premier notre huissier [...], les religieux de saint Maximin et de la Sainte Baulme nous ont fait remontrer que plusieurs capitaines et autres personnes aux disans avoir charge et mandemens de coupper bois pour faire gallaires navires et autres vaisseaux de mer, coupper ou fair coupper et prendre en bois deppendans dudit couvent [...] au pied de ladite Saincte Baulme qui y sont et y ont este delaissez par nos predecesseurs pour la decoration du lieu ou de toute parts abondent personnes »

Conscience de la vulnérabilité:

*« De manière que **en peu de temps** seroit ledit bois au grand dommage et interest desdits suppliants **ruyne et gaste.** »*

L'ordre est envoyé aux autorités de Marseille en 1565



26 janvier 1571

Lettre de l'Intendant général de Provence

« Auroyt peu a sa majeste pour **la singulliere devotion quil a porte et porte a la saincte marie magdaleyne** dont le chef de laquelle repoze en leglize dudit St Maximin et pour **conserver la mémoire et devotion d'icelle.**

*Et par icelles ordonne inhibitions et deffenses fussent faictes a tous cappitaines et autres de quelque qualite quilz fuissent coupper ou fere coupper aucungs arbres boys gros ou petit en **la forestz joignant au pellerinaige de la saincte Baulme ou la glorieuse saincte magdaleyne** a faict sa penitence par le passe de trente deux ans et ce pour entretenir ladicte devotion et pellerinaige »*

Confirmé et renouvelé en 1572



Fin 16^e-début 17^e s. :

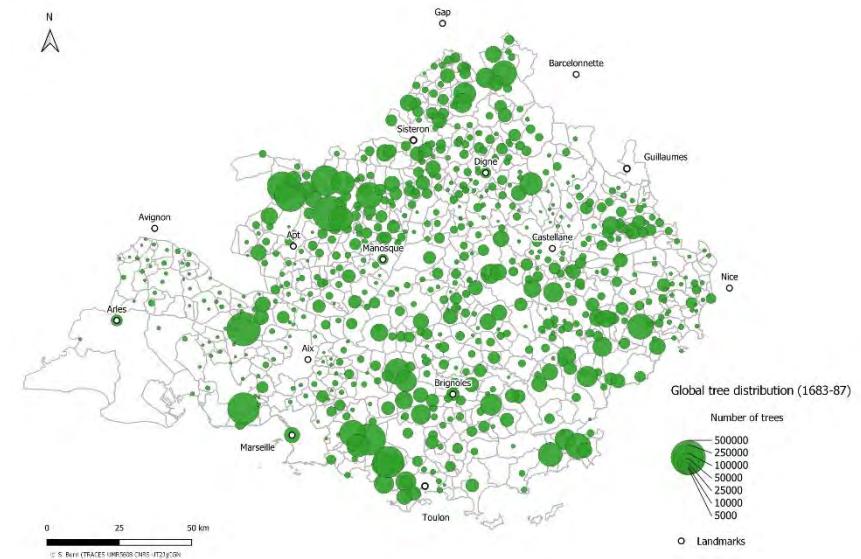
Création de l'Arsenal de Toulon, accroissement de la demande en bois de Marine



Livre de construction des vaisseaux by the master carpenter François Coulomb - 1683

Evaluation de la nature, quantité, qualité, localisation de tous les arbres propres à la construction navale (y compris dans communs et privés) 1683-87

Pour faire face à une éventuelle pénurie, l'intendant des Galères, Habert de Montmor, procède à une première recension générale des bois de Provence



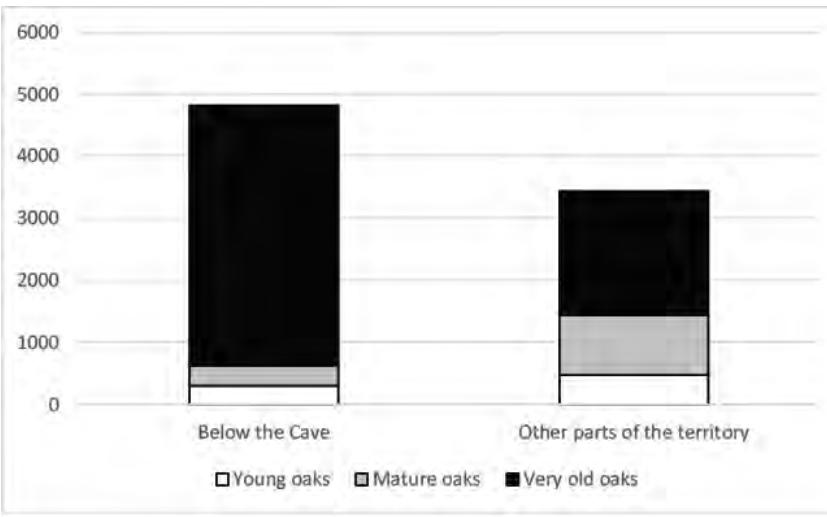
1681 – lettre du trésorier de la Saint-Baume à l'intendant de la Marine

« Monseigneur l'intendant de la marine supplie humblement l'économe du couvent royal de Ste Magdalene de l'ordre des freres prescheurs de St Maximin et de la Baume **represente que nos roys tres chrétiens pour la décoration et veneration dudit lieu de la ste Baume** ont accordé par un privilege exprès et particulier que le **bois dependant dudit couvent de la Ste baume seroit laissé en l'état qu'il est, et qu'aucune coupe n'en pourroit estre faite pour qu'elle cause que ce fut, non pas même pour les affaires de sa Majesté, ni pour la construction de ses vaisseaux et galères [...]**, ce qui est porte particulierement par les **lettres patentes du Roy Hery II données à Fontainebleau le 26 mars 1554** par lesquelles il est porté nommement que sa Majesté prend et mettoit ledit bois en sa « protection et sauvegarde », et encore par **autres lettres patentes du Roy Charles IX données a Arles le dernier 9bre 1564** lequel privilege a depuis esté confirmé en faveur dudit couvent par les autres roys successeurs et **especiallement par le Roy heureusement regnant lorsque sa Majesté vint en Provence et qu'elle fut a la Saincte Baume au mois de fevrier de lannée 1660 au prejudice de quoy les sieurs commissaires par vous Monseigneur deleguez pour la visite des bois qui peuvent servir pour la construction et fabrique des vaisseaux de sa majesté dans la province, ayant este ces jours passés au bois de la Ste Baume ils y ont marqué plusieurs arbres en divers endroits dudit bois qu'ils destinent apparemment pour estre coupés** et comme cette destination est contraire aux privileges ci-dessus mentionnés, et a l'intention de nos seigneurs Roys qui les ont accordés et confirmés et qui pour **une plus grande veneration du St lieu de la Ste Baume** ont voulu **que cet ancien bois fut conservé, en son entier, et qu'il ne puisse estre coupé pour quelque cause et occasion que ce soit il a recours à vostre justice [...]**

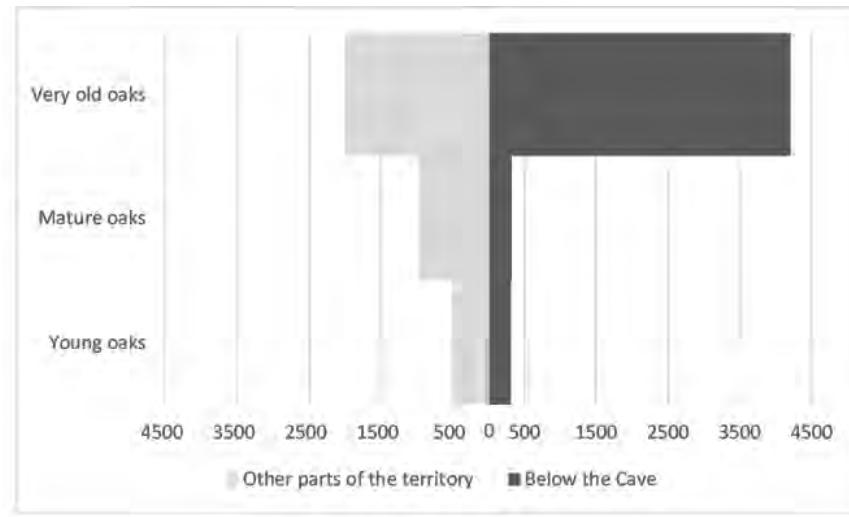
Ce consideré Monseigneur **vous plairra ordonner que conformement auxdits privileges ledit bois de la Ste Baume sera conservé dans son entier et qu'aucune coupe n'en sera faite, non pas même des arbres que lesdits sieurs commissaires ont fait marquer tant pour le present que pour l'avenir et qu'inhibitions et deffanses soient faites a tous qu'il appartient de proceder a aucune coupe dans ledit bois sous telle peine qu'il vous plairra imposer et sera justice.**

Fr. Pierre Durand, econome. »

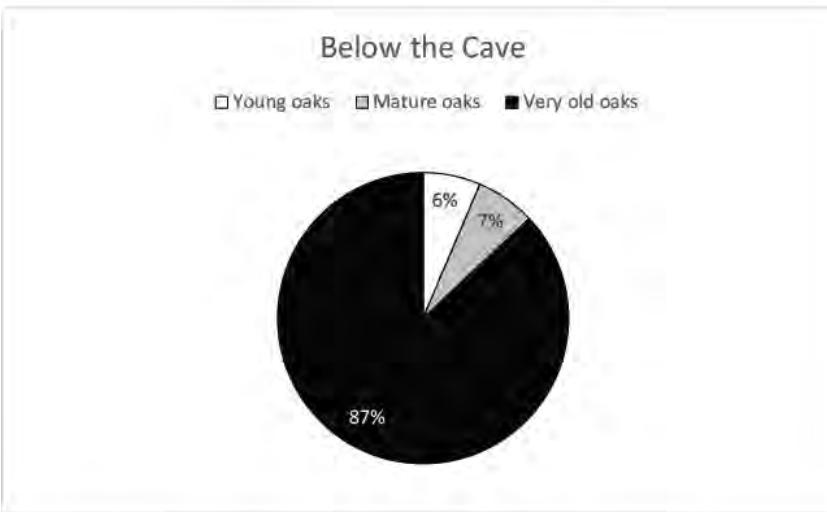




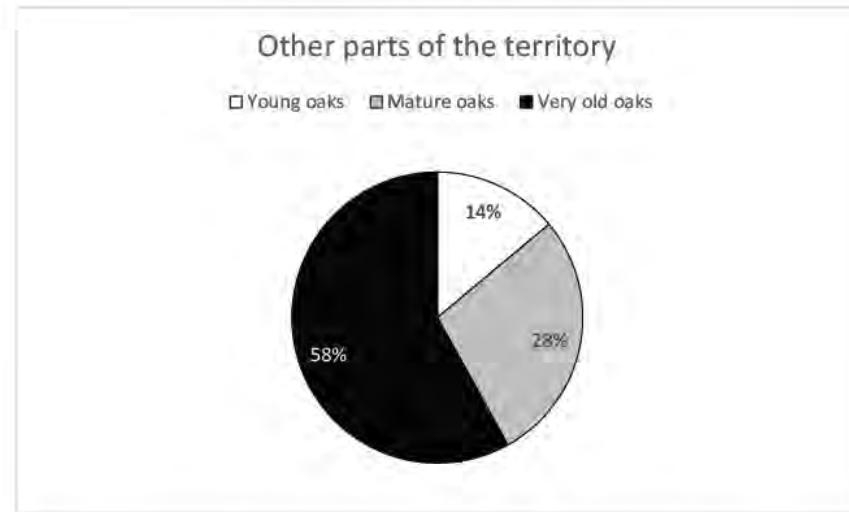
a. Age structure (number of trees)



b. Age pyramid (number of trees)



c. Age structure of the woodland located Below the Cave (percentage)



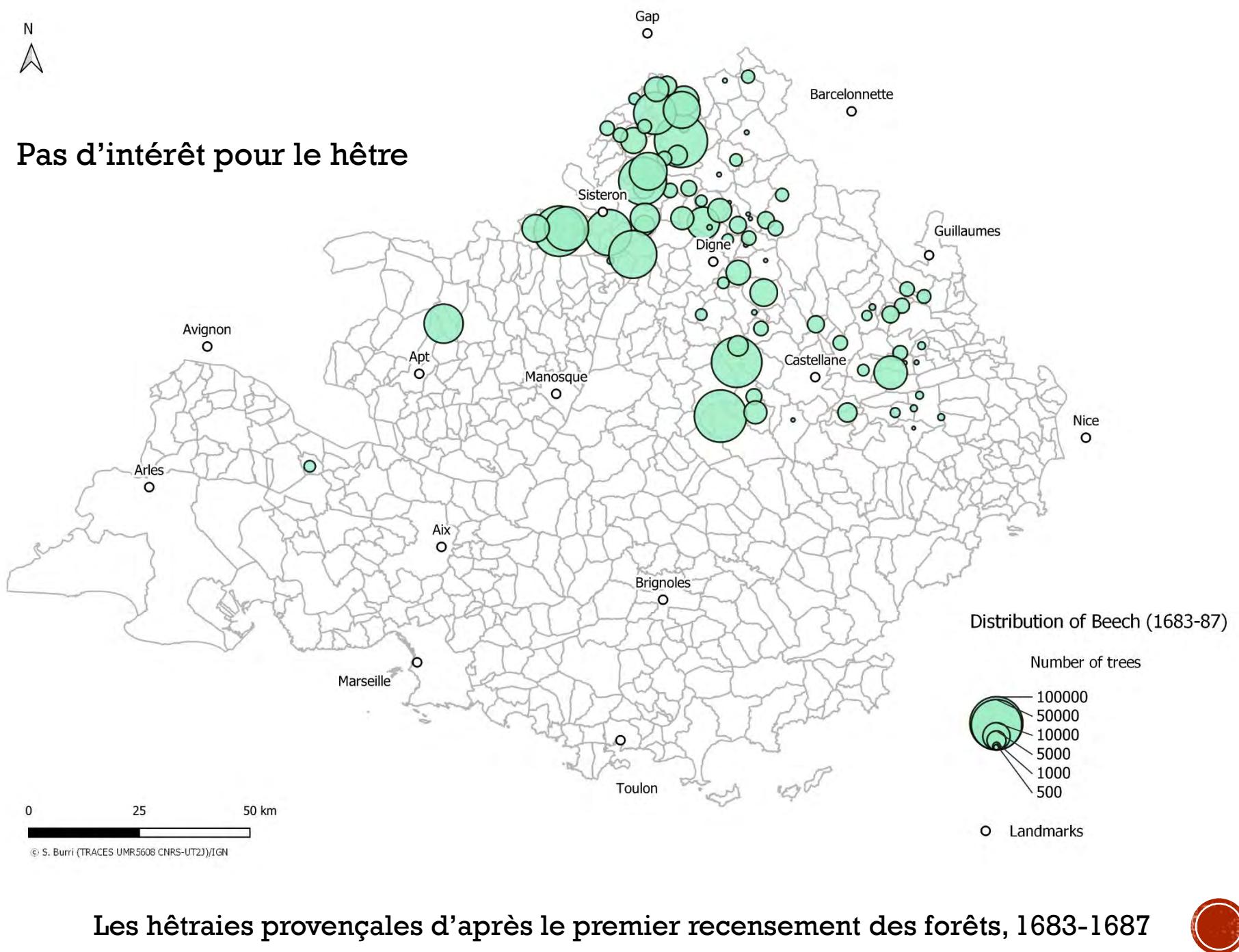
d. Age structure of the woodland located in the other parts of the territory (percentage)

Recension des bois de chêne appartenant aux frères à la Sainte-Baume



N
▲

Pas d'intérêt pour le hêtre



Une protection efficace ?

- Aucune coupe pour la construction navale

Les Reverends Peres prescheurs de la ville de St Maximin nous ayant justiffié qu'il y eut un an l'hyver dernier que les vents leur ont abbatu quantité d'arbres dans le bois de leur maison de Ste Baume dont partie a esté employée aux reparations de leur maison de Ste Baume. Et nous ayant representé que **personne n'ozant les achepter a cause des dernieres deffenses que sa Majesté avoit fait faire de couper aucuns bois propres pour les vaisseaux sans nostre permission, ils estoient en voye de perte.** Nous attendu que lesdits arbres ont esté abbatus par la rigueur des temps et qu'ainsy il n'a pas esté contevenu par lesdits Peres aux ordres du Roy leur avons permis de les vendre sans qu'eux ,y les acheteurs puissent en estre recherchés. Fait à Toulon le 26 juin 1685.

- Les frères doivent demander à l'administration forestière le droit d couper des arbres dans leur propre bois (combustible et bois d'œuvre)
- Ils ne sont pas autorisés à couper des arbres propres à la construction navale, seulement les vieux arbres.
- Coupes de chênes sur le plateau



Une forêt mature au 18^e s.

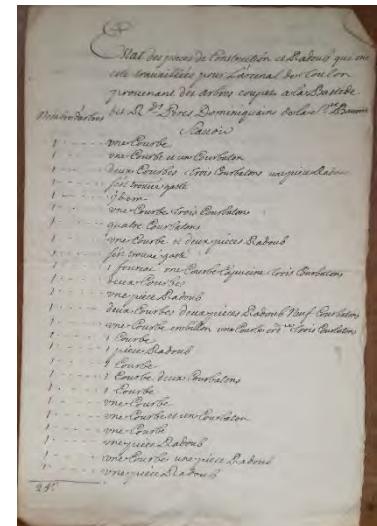
1718

Problème d'érosion des chemins après de violents orages – le prieur demande la permission:

- De couper quelques arbres pour réparer et élargir les chemins menant au sanctuaire
 - De couper tous les arbres morts et dépérissants pour les utiliser comme combustible
 - Arbres morts qui écrasent les jeunes en tombant = « une **deformité** naturelle à ces bois qui fait **un des principaux ornements de ce saint lieu** »

Rapport de visite des bois des Dominicains au Plan d'Aups, Ste Baume, Sceaux et Moulières par un maître de hache (5 octobre) pour vérifier la qualité des arbres à abattre :

- Seuls 41 chênes sont déclarés propres à la construction navale à la Bastide de Plan d'Aups.
 - En 1723 seuls 28 oaks chênes ont été coupés
 - En 1731 Complainte contre un gars qui a fait entrer ses vaches dans le Boix (mangé les baliveaux)



- Forest St Baume: « trouvé complanté de plusieurs **chênes blancs** et autres de diverses especes parmy lesquels il y en a une grande quantité qui se trouvent presque pouris et non propres pour le service de sa majesté [...], propres que pour le chauffage desdits Peres, **tombant par leur vieillesse**, et mettent souvent a bas les arbres nouveaux qui sont au bas et les empêchent de croître, ce qui cause un grand prejudice a ce bois qui est destiné et conservé pour la devotion des fidelles.



AD83, 2FI Plan d'Aups
22 (1917)



Recensement général des bois de Provence de Charbert de l'Isle 1720-25

pourquoy que le Roi en qui fait Juger qu'il doive avoir la vingtaine
et beaucoupe de facilité à le conserver ou compter. D'autant que la force
de 360 pieds de Barberie soit due à propos pour Madiera et l'Aménagement
principale d'aller et de quelques Barberies. Il y verront.
Le 1^{er} de Septembre 1660
Nombre 111

Chusca boia droite.

Sous la Crotte de la f. de la Baume 3^{he}. de 2^e. Jusques à -
30. pieds de long et de 12. à 16. ct 18. pieds. en quarré. —
appartenant aux religieuses. — 3^{he}... 174.

Bois courbau.

Aug. 3^e des Bœquines aux f. Laget 135. de 8. à 10. pieds -
 de long et de 12. à 14. pouces. Oeufs
 à la barbe des ailes 120. de la même longueur et
 grosseur 126.

Balivcaux.

Quarier des Requins au d. f. L. 260. de 8. à 9.
et 10. pieds de long et de 6. à 7. pieds en quarrié ex. 260.
à la partie des deux quarts Eingt p. ex. 80.

Quatre mille deux cent trois chemins des autres traveurs ayant des bornes pourries qui penchent dans le four de l'arbre. Seules dans le quart de la forêt qui est sur les grottes de la f. de la Baud. ... 1200.

Et deux mil dans le verte de la forest d'icius ob
Rabougeur 2000

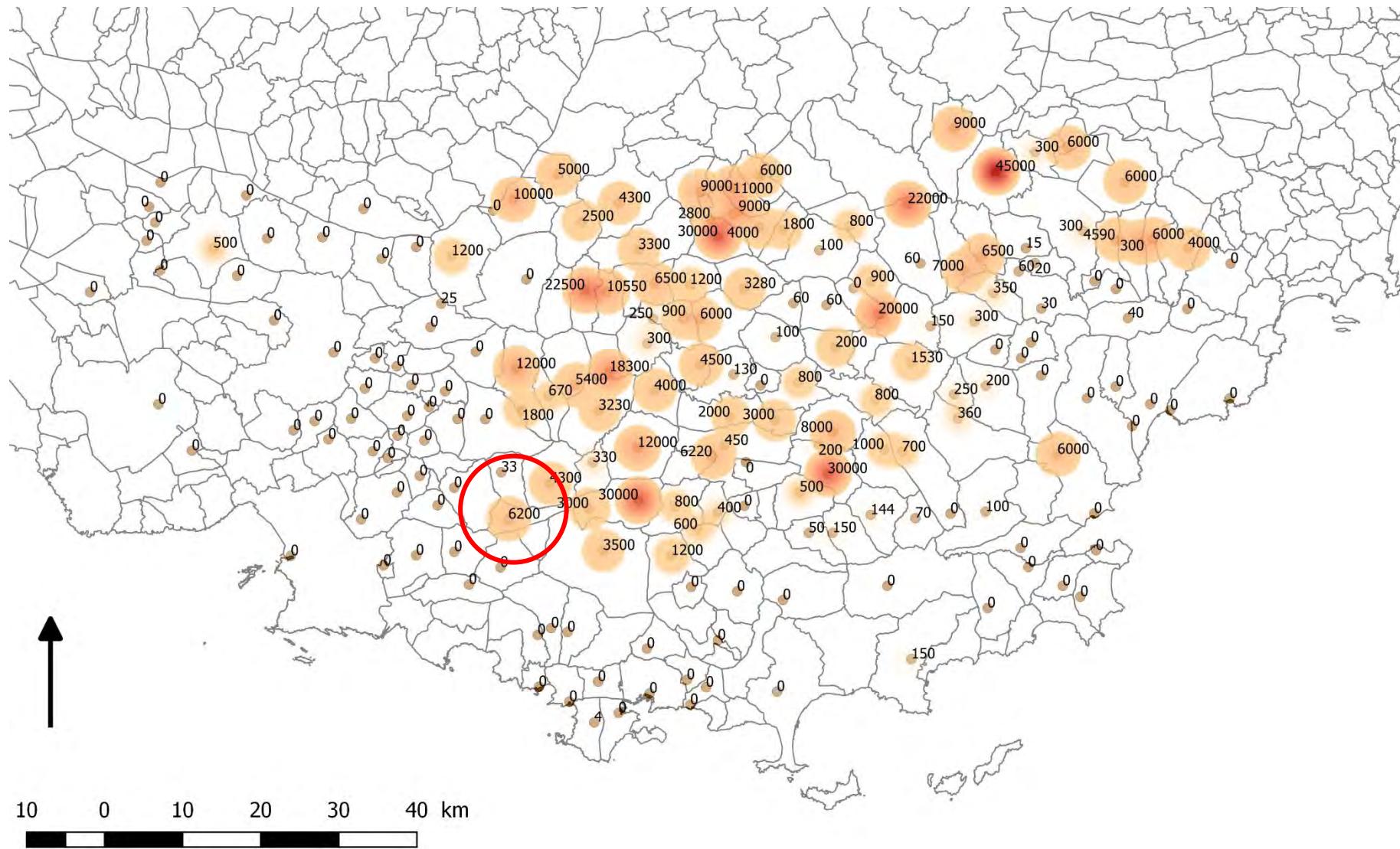
Ovitzes.

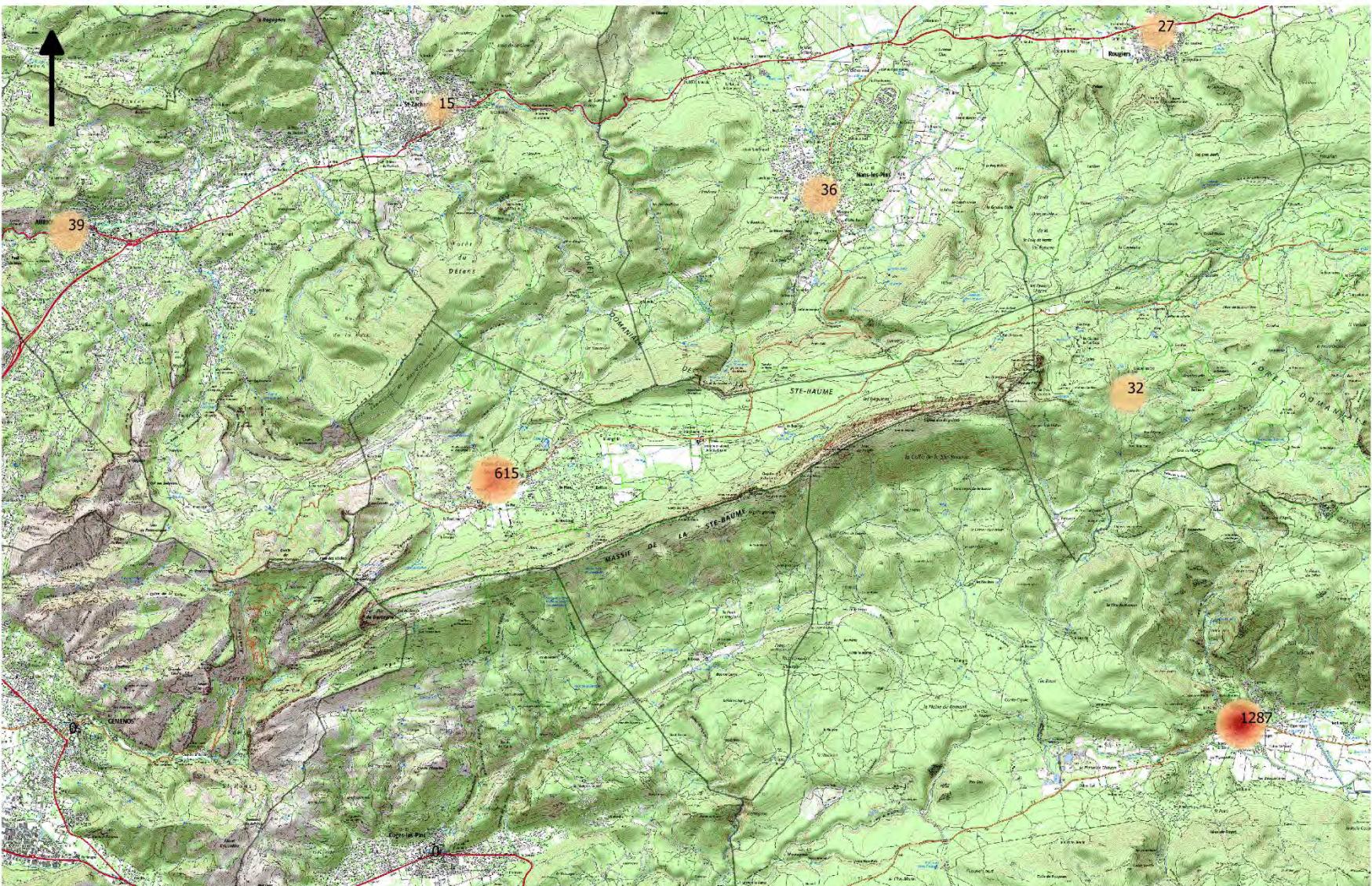
Il y a 7 lieus du Plan d'auys à Mart. Meilleur arbre. Non plus opératrices évidentes, supposant par St^e Zacharie, Roqueraire, 1883. Beau chêne pour les charrettes. Il y en a d'autre peu éloigné que celuy de Mart. Fourche St^e, par laquelle il faudroit faire des lieus.

Table des Diverses Nature Et quantité des Arbres
du Terroir du Plan d'Aups.

Boîte droite							Boîte Courbée.		Voiture.	
d'acier	véritable	enfilée	à valoir.	d'acier	véritable	à valoir.	éparpillé	enfilée	à valoir.	
360.	15400.	4200.	255.	2677.	840.	2000.	7- <u>Lieu de l'assassinat</u>			

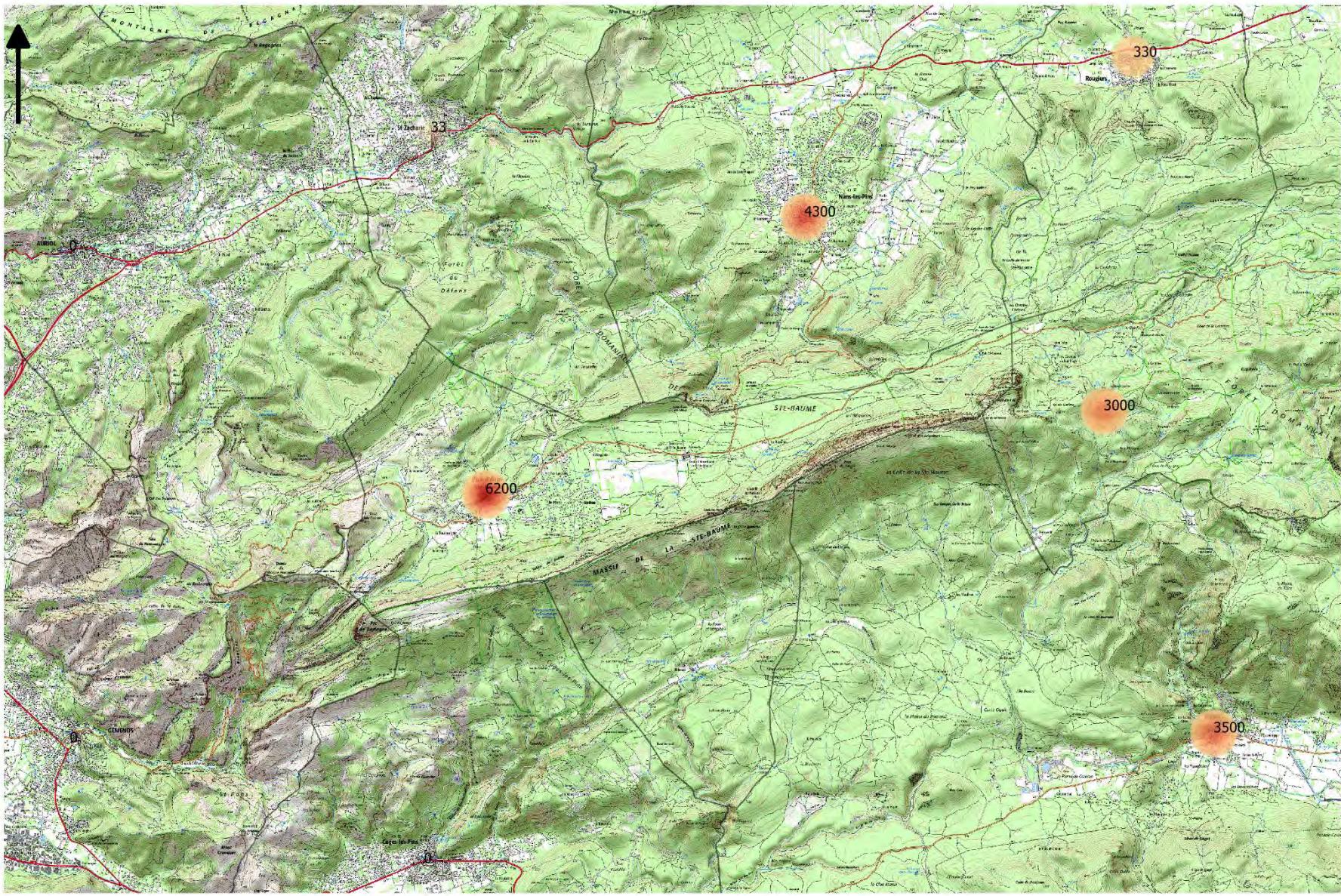
Vieilles forêts de chêne





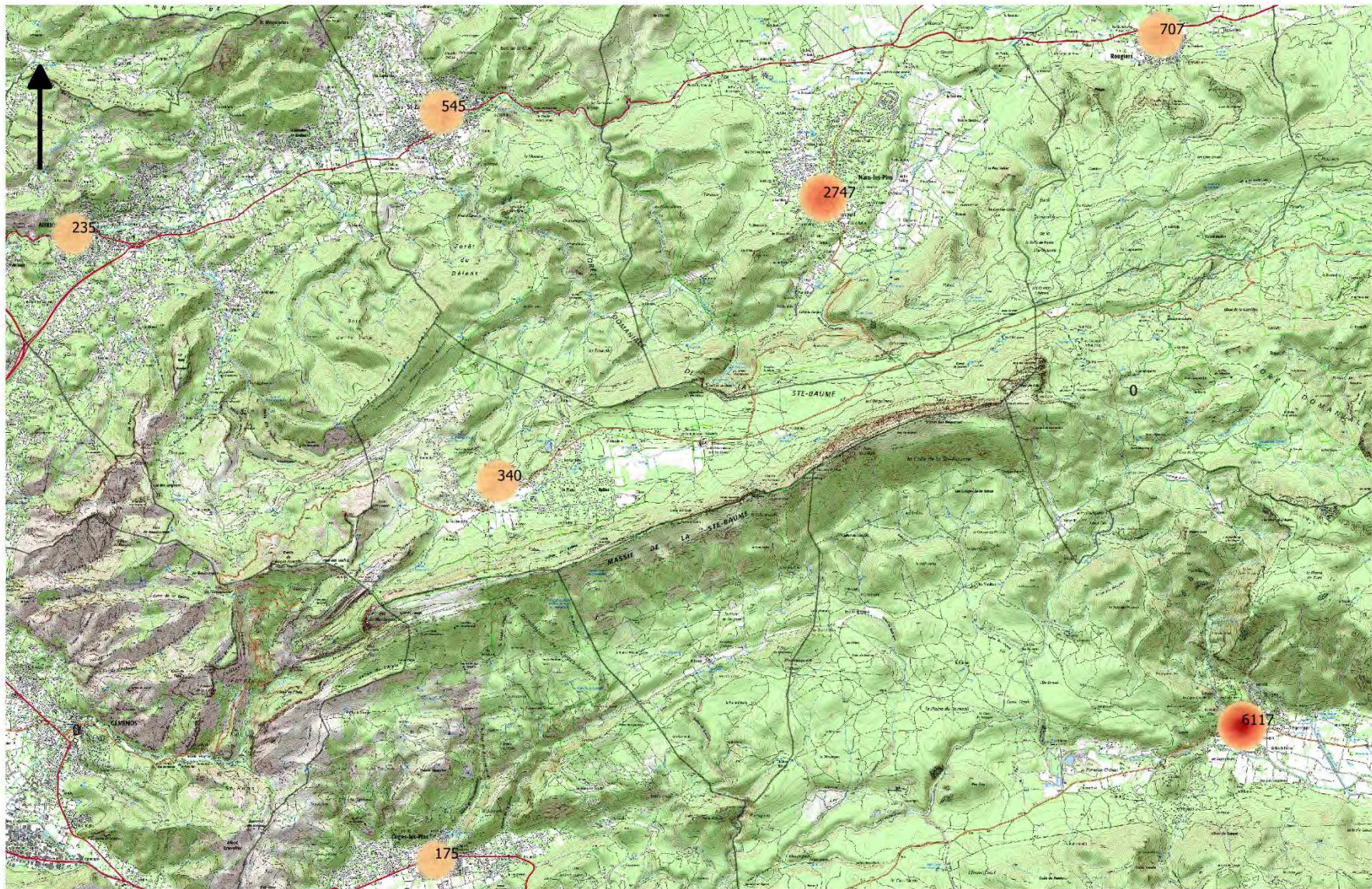
1 0 1 2 3 4 km

Nombre de chênes matures



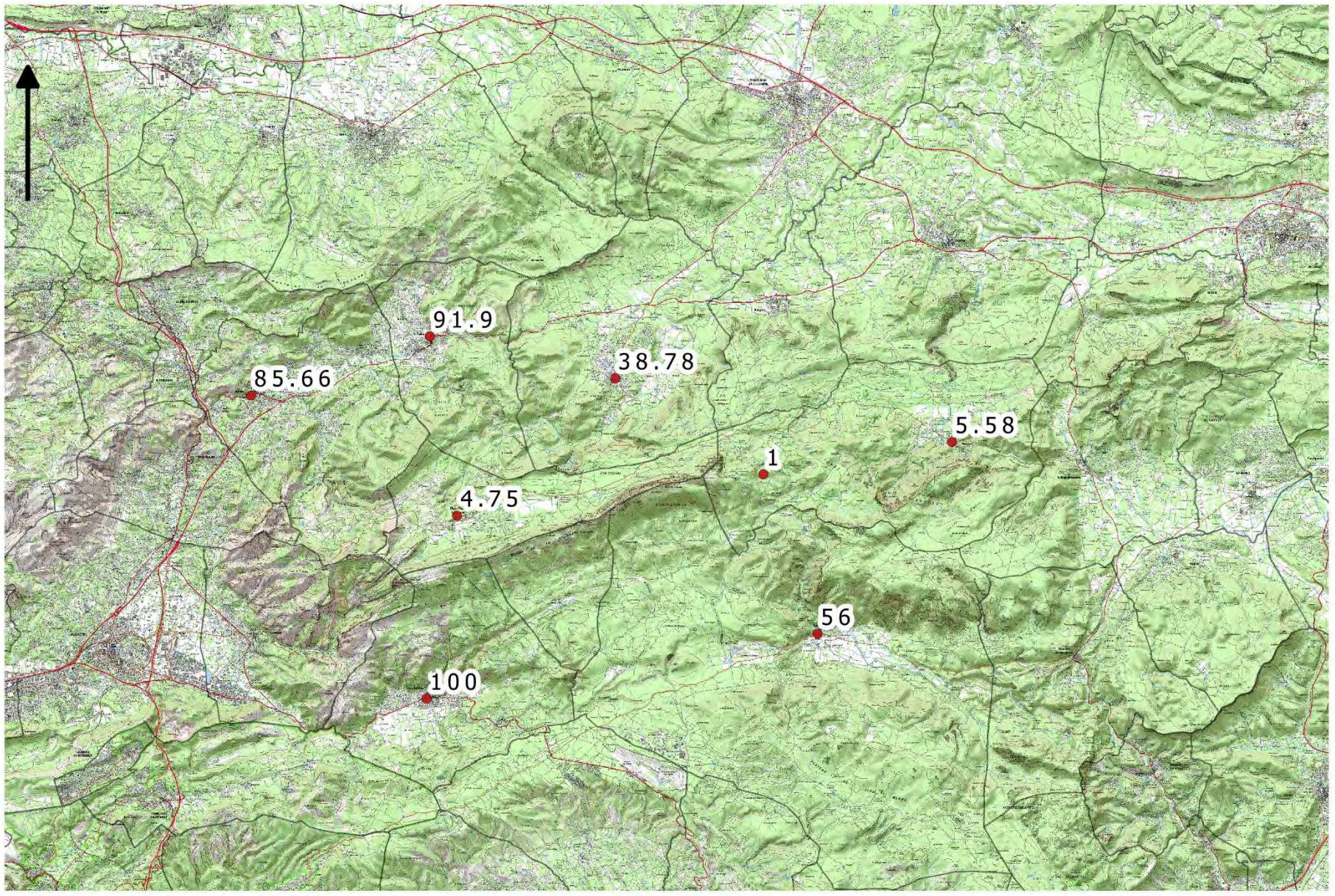
1 0 1 2 3 4 km

Nombre de vieux chênes (pas de valeur)



1 0 1 2 3 4 km

Nombre de jeunes arbres (arbres d'espérance)



2.5 0 2.5 5 7.5 10 km



Jeunes chênes

Localisation	Nombre	Taille	Diamètre
Beguines	260	De 2.6 à 3.2 m	De 16 à 19 cm
Bastide des Pères	80	De 2.6 à 3.2 m	De 16 à 19 cm
Below the Cave	0	-	-

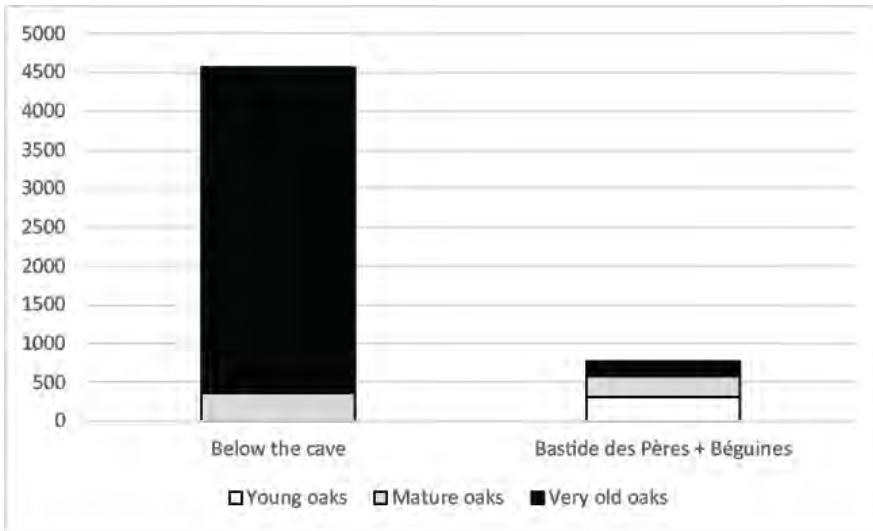
Chênes matures

Localisation	Nombre	Taille	Diamètre
Beguines	135	De 2.6 à 3.2 m	De 32 à 38 cm
Bastide des Pères	120	De 2.6 à 3.2 m	De 32 à 38 cm
Below the Cave	360	De 8 à 9.6 m	De 32 à 49 cm

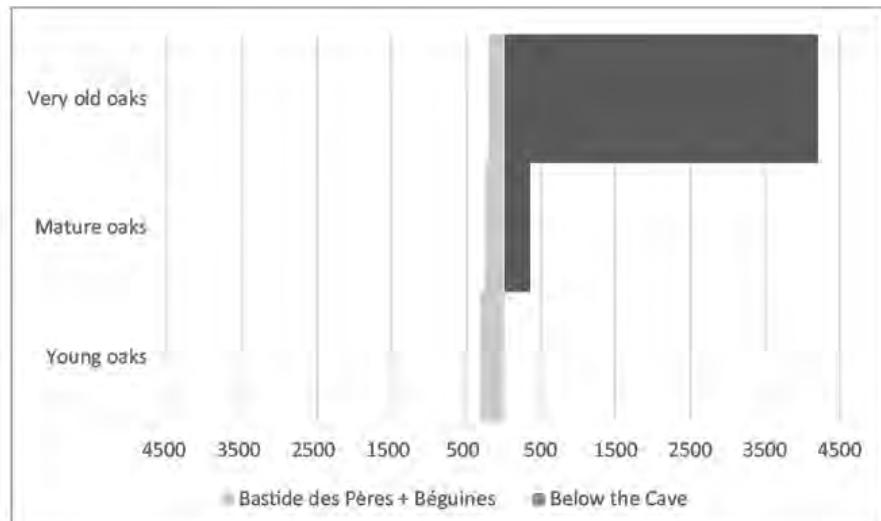
Vieux chênes

Localisation	Nombre	Description
Plateau (Beguines + Bastide)	2000	Vieux arbres rabougris
Below the Cave	4200	Vieux arbres avec des branches pourries pénétrant jusqu'au cœur

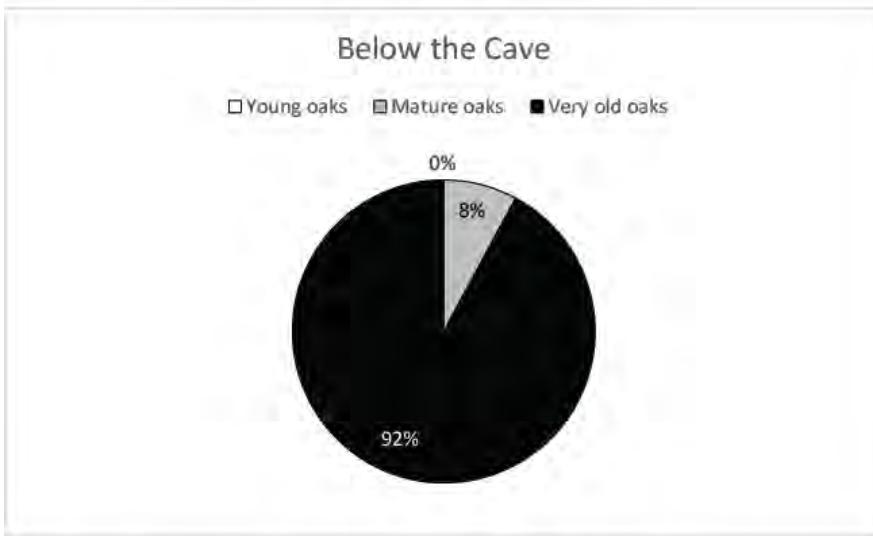




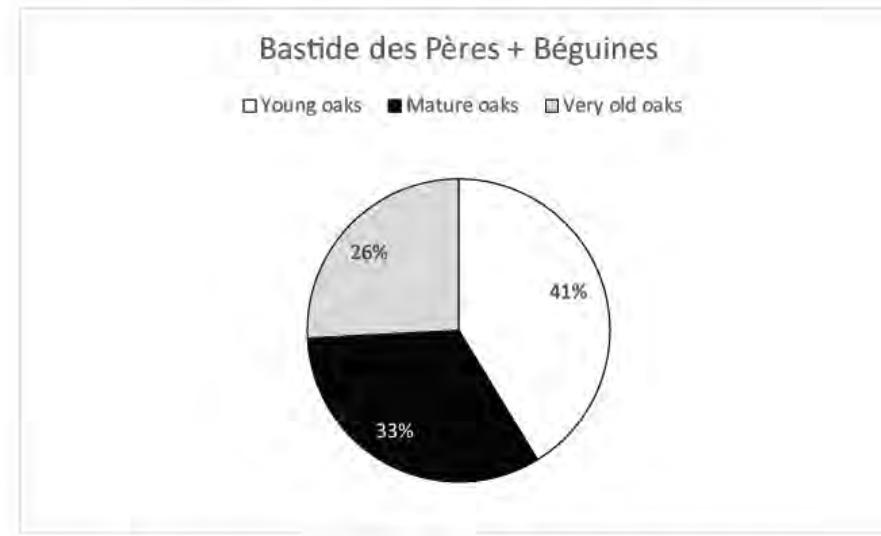
a. Age structure (number of trees)



b. Age pyramid (number of trees)



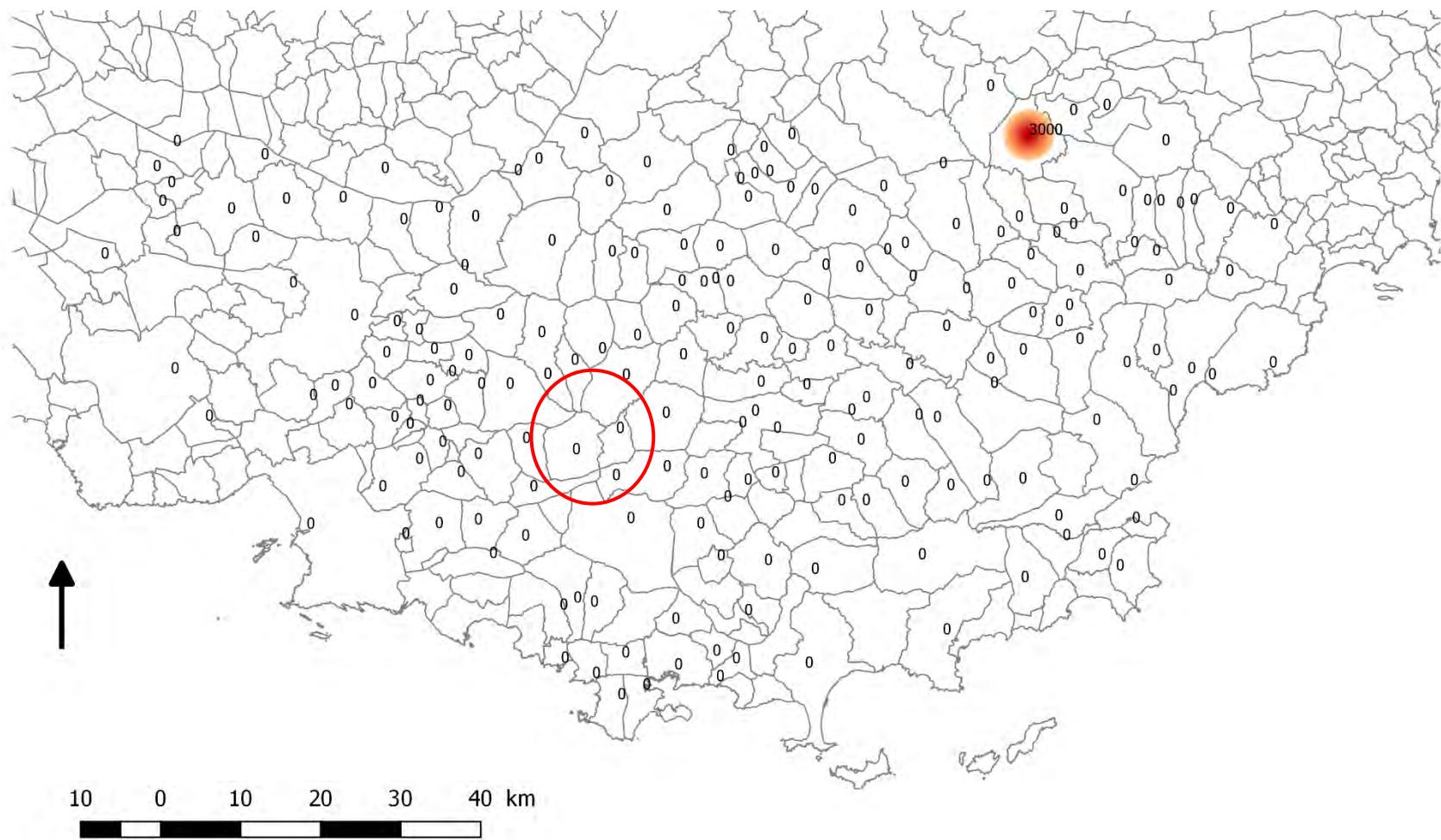
c. Age structure of the woodland located Bellow the Cave (percentage)



d. Age structure of the woodland located in Bastide des Pères + Béguines (percentage)



Et le hêtre dans tout ça ?



Détail de la description :

- Le hêtre est présent dans le bois sous la grotte :

« Les autres [chênes] sont au pied et sur le penchant de la Montagne où est la grotte dite la Ste. Baume, le Couvent des Frères Prêcheurs dominicains et une hotellerie pour les voyageurs qui vont visiter ce lieu solitaire auquel ces arbres servent d'ornement. Ils sont fort serrez en cet endroit, **meslez de hetres et autres mort bois dans un terrain humide**, ne voyant presque pas le soleil. »

- Mais aussi sur le territoire de Nans, dans le Devens

« **Un bois taillis**, dit le Devens, appartenant à la communauté, comprend des **chênes blancs et vert mêlés de quelques hêtres et broussailles** qui le rende fort épais, situé sur le penchant d'une montagne qui, au sud, a le Plan d'Aups ».



1782

Le prieur demande la licence de couper les vieux arbres pourris pour régénérer et améliorer la

Rapport du maître de hache:

[Le maître de hache] auroit reconnu les divers arbres complantés dans cette forêt spacieuse en bois de chêne blanc, en bois de **hêtre, tilleuls, ormeaux, herables, yfs, et autres plantes petites.**

Les arbres y sont en grand nombre en bois de haute futaige et courban [...]]

Lesdits arbres accablé de vetusté et de **l'age de plus de huit cent ans sont dans un entier deperissement**, la qualité tres tendre n'étant pas propre au service.

Les bois **d'hêtre sont de grosses proportions et anciens plus nombreux que les bois de chêne**, ils sont sujets à des branches pourries qui rend la qualité douteuse et la plus grande partie se trouvent dans les **endroits les plus sombres**. Ils sont **investi de mousse extraordinairemens**. Ils **demonrent une mauvaise qualité et a peu près de l'age des chênes**, l'on ne peut en decider qu'après en avoir coupé pour épreuve. Les **tilleuls, ormeaux, herables sont en tres petits nombres et tres petits n'étant point propres pour le service.**

Les **ifs ne sont d'aucune qualités propres pour le service.**

A Toulon le 16 mars 1782



Conclusion

Forêt actuelle est héritée de son Histoire (cf. aussi M. Chalvet)

- Unique forêt ecclésiastique protégée par le pouvoir séculier (Comte de Provence puis Roi de France)
- Une forêt préservée non pas pour ses spécificités écologiques/botaniques mais comme décor du sanctuaire pour expérimenter la pénitence de Madeleine
- Pas une forêt intouchée mais peu de perturbations anthropiques (protection humaine, coupes d'entretien, quelques infractions - + grosses = la coupe de 8 ifs en 1778...)
- Vieille forêt au moins dès le XVIII^e s.
- Maturité perçue comme une infirmité

Trajectoires radicalement différentes avec le reste du versant nord et avec le versant sud

- Forêts seigneuriales & communales exploitées et grevées de droits d'usages
- Exploitation artisanale et industrielle croissante à partir du XIII^e s. en direction des villes et chantiers navals : bois de feu, bois d'œuvre, bois de marine, charbon de bois, résines et pegues, écorces à tan, feuilles tinctoriales ...
- XIV^e-XV^e s.: une industrialisation croissante avec la création de scieries hydrauliques le long de l'Huveaune : Saint-Pons de Gémenos, Auriol, Roquevaire) + industrie des produits résineux (Gémenos, Cuges, Signes)



« It was on Friday 18th of May [1607]. We went to dinner then we went back on horseback to visit the desert and the cave where the Saint did penance. It is the most interesting thing i have ever seen worldwide. »

Nicolau de Orta Rebelo, *Relação da jornada que fez Nicolau Dorta Rebelo*



Merci de votre attention

Remerciements à frère Augustin, archiviste du couvent dominicain de Rangueil

Pour plus de détails :

Burri S., Chapter 8 - Ancient forest and old-growth forest from the perspective of medieval and modern written sources. The case of the ‘Bois de la Sainte-Baume’ (France, AD late 13th to early 19th centuries). In: Paradis-Grenouillet S., Aspe C., Burri S., *Into the woods. Overlapping perspectives on the history of ancient forest*, Editions Quae, Update Sciences and Technologies, e-pub en open access.

